

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 24 juin 2024**

**Délibération n° 2024-2295**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 5 entre le carrefour route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie Lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF à Oullins-Pierre-Bénite - Arrêt du bilan de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

**Conseil du 24 juin 2024****Délibération n° 2024-2295**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 5 entre le carrefour route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie Lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF à Oullins-Pierre-Bénite - Arrêt du bilan de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération des Voies Lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Le réseau des Voies Lyonnaises, fort de 13 lignes en 2030, promet aux habitantes et habitants de la Métropole une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs, en particulier cyclistes, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 350 km d'ici 2030, la Métropole s'engage fortement dans la transformation de ses villes et de ses modes de vies : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies Lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond également à de nombreux enjeux actuels :

- lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- fluidité et lien entre les différents territoires de la Métropole,
- lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre, mais aussi entre les communes périphériques. Il est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des modes pour protéger les cyclistes,
- un dimensionnement permettant de se croiser et se doubler, même avec des vélos cargos,
- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,

- une augmentation des surfaces perméables pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

L'aménagement de la Voie lyonnaise n° 5 reliera Bron à Feyzin en passant par Chassieu, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Lyon 6ème, Lyon 9ème, Tassin-la-Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville, Oullins-Pierre-Bénite et Saint-Fons, sans passer par le centre de Lyon. À terme, cette boucle sera fermée en reliant Bron et Feyzin par Vénissieux et Saint-Priest, formant ainsi un linéaire de 46 km qui desservira les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne en passant par le tunnel de la Croix-Rousse et à travers le quartier de Vaise.

## II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- maintenir, voire améliorer la qualité de desserte par les transports en commun,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains) lorsque cela est possible.

## III - Bilan de la concertation

### 1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de Voie lyonnaise n° 5 entre le carrefour route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF, conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2023-05-05-R-0361 du 5 mai 2023, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture de la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Le périmètre du projet est compris entre le carrefour route de Brignais et avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF à Oullins-Pierre-Bénite.

La concertation s'est déroulée du 15 mai au 19 juin 2023, selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- . à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . à la Mairie d'Oullins, place Roger Salengro ;

- le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), sur la plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail : [concertation.vl5oullins@grandlyon.com](mailto:concertation.vl5oullins@grandlyon.com).

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis indiquant la date d'ouverture et de clôture de la concertation publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès en date du 11 mai 2023),

- un avis administratif annonçant le début de la concertation affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Métropole et à la Mairie d'Oullins durant la période de concertation.

## 2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement. Le bilan détaillé de la concertation est joint au dossier.

Aux termes de cette concertation :

- 38 contributions ont été saisies sur la plateforme Je Participe. En réaction à ces contributions, 206 votes de soutien ont été exprimés au total,
- neuf contributions ont été envoyées sur la boîte e-mail vl5oullins@grandlyon.com, créée pour la concertation,
- une contribution a été rédigée dans le registre déposé à la Mairie d'Oullins, aucune contribution n'a été portée dans le registre déposé à l'Hôtel de Métropole.

Sur ce total de 48 contributions, 14 dont 10 saisies sur la plateforme JeParticipe et quatre envoyées par e-mail) concernaient l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 6 à Oullins-Pierre-Bénite dont la concertation était concomitante. Par ailleurs, une contribution a été communiquée en double (par e-mail et *via* la plateforme JeParticipe).

C'est donc un total de 34 contributions qui ont été émises concernant le projet d'aménagement de la Voie lyonnaise n° 5 entre le carrefour route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF.

Une synthèse des principales observations est présentée ci-après.

Sur les 34 contributions analysées, 13 expriment un soutien au projet dans sa globalité, évoquant des aménagements existants peu sécurisés et un enthousiasme pour le développement d'alternatives à la voiture à Oullins-Pierre-Bénite et dans les communes environnantes.

Le tracé proposé est interrogé, notamment le passage par les parcs de l'Yzeron et de Chabrières : les horaires d'ouverture actuels ne permettent pas l'emprunt de la Voie lyonnaise à toute heure et le passage de promeneurs pourrait générer des conflits entre piétons et cyclistes.

Les avis portant sur les deux scénarios proposés pour la séquence 3 s'équilibrent : le scénario A est perçu comme plus équitable pour tous les modes, moins facteur de conflits et plus agréable que le scénario B mais requérant une largeur de voirie supérieure à celle présentée pour assurer des circulations fluides et sécurisées ; pour le scénario B, des contributeurs évoquent une meilleure desserte (gare d'Oullins-Pierre-Bénite, passerelle modes doux, Saulaie) et l'apaisement de la rue Pierre Semard, ce dernier point pouvant également dégrader la performance des bus sur cette même rue.

La sécurité et le confort des modes actifs est un sujet récurrent, qu'il s'agisse :

- d'alertes concernant de potentiels conflits entre piétons et cyclistes (notamment sur la voie verte boulevard Émile Zola et la rue du Merlo),
- du constat que la circulation à vélo entre la route de Brignais et le boulevard Émile Zola est actuellement dangereuse et inconfortable, notamment du fait d'un aménagement insuffisant et de vitesses élevées pratiquées par les automobilistes,
- d'interrogations concernant la sécurité des cyclistes dans les aménagements prévus.

Des aménagements complémentaires sont proposés pour élargir la Voie lyonnaise à long terme ou l'enrichir d'aménagements secondaires desservant les rues à proximité ou la commune de Francheville. Enfin, des aménagements alternatifs à ceux proposés sont suggérés, tels qu'un tracé suivant le boulevard Émile Zola jusqu'au pont d'Oullins-Pierre-Bénite pour un trajet plus direct.

La concertation préalable fait ressortir la nécessité de poursuivre les études sur la base du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Arrête** le bilan de la concertation relative à la Voie lyonnaise n° 5 entre le carrefour route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF, à Oullins-Pierre-Bénite.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 juin 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-324201-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
---